



Date de convocation : 05.05.2026
Nbre de membres en exercice : 15
Nbre de présents : 13
Nbre de membres ayant pris part à la délibération : 14
Vote pour : 12
Vote contre : 1
Abstention (s) : 1
Quorum : 8

COMMUNE DE BONNIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 MAI 2026

N°01 -
HC

L'an deux mil vingt-six et le douze mai, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal RAGOT.

Etaient présents : Monsieur Pascal RAGOT, Monsieur Yannick MEYSSARD, Madame Cécile CHEVALIER, Monsieur Serge AGNEL, Madame Nathalie LOMBARD, Monsieur Jean-Michel PAGES, Madame Emilie TEMPIER, Monsieur Patrick DEVAUX, Madame Laetitia AGNEL, Madame Barbara DENOLE, Monsieur Eric PAGHDIKIAN, Monsieur Alexis BOUTIERE, Madame Laure GUGLIELMINO, Monsieur Emmanuel GROS.

Pouvoirs : Madame Elsa POMMIER à Madame Emilie TEMPIER.

Absent :

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Alexis BOUTIERE.

OBJET :

ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que monsieur et madame administrés de la commune, rencontrent actuellement d'importantes difficultés financières consécutives à une hausse exceptionnelle des charges d'électricité.

Compte tenu de la situation sociale et financière des demandeurs, et afin de leur permettre de faire face à cette dépense imprévue, il est proposé au Conseil municipal d'accorder une aide financière exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros, décidée en Commission d'Action Sociale le 05.05.2026,

L'ORGANE DELIBERANT
OUI L'EXPOSE DU MAIRE



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT D'APT
COMMUNE DE BONNIEUX

Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le

ID : 084-218400208-20260512-DELIB1205261HC-DE

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- DÉCIDE d'accorder une aide financière exceptionnelle de 1000 euros à monsieur madame ;
- PRÉCISE que cette aide a pour objet de contribuer au règlement d'une facture d'électricité particulièrement élevée ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires au versement de cette aide ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Le secrétaire,
Alexis BOUTIERE



Le Maire,
Pascal RAGOT